

## MOTION CA DHG LYCÉE VOLTAIRE du 08 FÉVRIER 2024

### Et lettre à Monsieur le nouveau Recteur ou Madame la nouvelle Rectrice d'Académie

Madame, Monsieur,

Aujourd'hui, 8 février 2024, est présentée en conseil d'administration la dotation horaire globale du lycée Voltaire. Comme tous les ans depuis 4 ans, la marge académique est encore amputée. Elle est passée de 30 heures il y a 4 ans, à 7 heures pour la rentrée 2024-2025. Cette diminution drastique ne permet pas au lycée Voltaire d'assurer autrement que strictement ses missions, de travailler autrement que de la manière la plus tendue possible. Elle ne laisse aucune ouverture à des projets pédagogiques d'établissement comme, par exemple, davantage de dédoublements de classes en langues, en mathématiques ou en français.

Dans le même temps, sur fond de menaces de guerre scolaire, les établissements privés sous contrats parisiens sont bien mieux dotés. Alors que le second degré privé accueille 35 % des élèves parisiens, il compte dans ses rangs 55,5 % de classes sociales très favorisées et les IPS les plus élevés de la capitale. Les lycées et collèges privés pratiquent ainsi le tri des élèves selon leur origine sociale et, en conséquence, soyons lucides, selon leurs résultats scolaires. Cela met bien entendu à mal l'obligation de mixité inhérente à l'obtention de fonds publics.

Le sujet ici n'est pas de rallumer cette guerre scolaire qui est actuellement sur toutes les lèvres, mais de rappeler que dans toute bataille il est bon que les belligérants se battent à armes égales. Or, la dotation horaire globale des établissements privés, parce qu'elle est mutualisée entre le premier degré et le second degré, est beaucoup plus favorable, leur permettant de dédoubler largement les classes. Comment s'étonner alors de leurs meilleurs résultats avec de plus gros moyens et avec des élèves dont on s'est assuré, tout au long de leur scolarité, qu'ils réussiront sous peine d'exclusion au moindre doute ?

Certes, nous souhaitons que l'argent public aille à l'école publique mais, dans un premier temps, nous appelons de nos vœux les plus chers une répartition des moyens plus équitable.

Monsieur le Recteur, Madame la Rectrice, nous espérons que vous vous attaquerez rapidement et efficacement à cette inégalité criante et redonnerez au lycée de la cité scolaire Voltaire les moyens d'œuvrer à la réussite de tous et toutes sans conditions d'origine sociale.

Nous sollicitons un rendez-vous au cours duquel nous serions ravis de pouvoir échanger avec vous à ce sujet.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération.

*Les parents FCPE lycée Voltaire*

**Ce courrier est présenté comme motion au CA du 8 février 2024 par les parents FCPE.**

**Les représentants des professeurs, des élèves, des personnels ATOSS, élus au Conseil d'Administration du Lycée Voltaire, se sont associés à cette motion.**